Nombre de membres : Date de convocation : 22/02/2016 Afférents 15 Date d'affichage : 22/02/2016

En exercice 15 Votants 14

Séance du 26 février 2016 à 18h30

L'an deux mil seize, le vingt six février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

<u>Présents</u>: M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard – Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme SIMON Aline – Mme GENTRIC Christelle – M. LE MAGUER Yannick – M. OLIVIER Jean-Claude – M. Bernard DESCAMPS

<u>Absent(e)</u> et excusé(e) : Mme Anita TRACANA. Secrétaire de séance : Mme Céline LE LOUET.

1 / SDE – Délibération concernant les travaux dans la rue du Moulin

DELIBERATION n° 2016.26.02 * 01

Objet : effacement des réseaux basse-tension et éclairage public dans la rue du Moulin.

- Le Maire précise que préalablement à la réfection d'un revêtement de qualité il est souhaitable de programmer un effacement des différents réseaux (Basse Tension, Eclairage Public et Téléphone) dans la rue du Moulin en partant du cimetière jusqu'au terrain de football sis dans la rue du Stade.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE:

- le projet d'effacement des réseaux basse tension Rue du Moulin à TREVOU-TREGUIGNEC, présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif H. T. de 74.800,00 €uros.

«Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H. T. de la facture payée à l'entreprise ».

- le projet d'aménagement de l'éclairage public Rue du Moulin à TREVOU-TREGUIGNEC, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif H. T. de 38.600,00 €uros *① & 13.200,00 €uros *②.

* Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

«Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de **60** %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ».

DECIDE:

- de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique Rue du Moulin à TREVOU-TREGUIGNEC, pour un montant estimatif T. T. C. de 29.500,00 €uros ① & 6.300,00 €uros ②, conformément au règlement financier.

«Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant T. T. C. de la facture payée à l'entreprise».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

① = depuis la Rue du Stade jusqu'au Cimetière (inclus) ② = depuis le Cimetière jusqu'aux dernières maisons

2 / Délibération DETR et Fonds de soutien à l'investissement public local

DELIBERATION n° 2016-26-02*02

Objet : Aménagement et sécurisation de la rue de la Mairie / Demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Mairie. Il insiste sur la dangerosité avérée de cette portion de voie dans un quartier très fréquenté compte tenu du nombre croissant de commerces et de lotissements dans ce secteur.

Le montant estimatif des travaux est de 250.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Mairie.

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 35 %.

PRECISE que l'opération est éligible dans la catégorie « travaux d'équipement de voirie liés à la sécurité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2016-26-02*03

Objet : Création d'un centre nautique / Demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de création d'un centre nautique à Trestel comprenant des vestiaires, des douches, des sanitaires, des locaux de rangement et une salle commune. Ce projet permettra de répondre à l'augmentation de la fréquentation de la plage et de développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives.

Le montant estimatif des travaux est de 250.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet de création d'un centre nautique à Trestel.

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 30 %.

<u>PRECISE</u> que l'opération est éligible dans la catégorie « projets de développement économique, social, environnemental ou touristique ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2016-26-02*04

Objet: Construction d'une salle de sport intercommunale / Demande de subvention DETR (Etat)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'une salle de sport en commun avec la commune de TRELEVERN comprenant des vestiaires / douches, un hall d'accueil de $50~\text{m}^2$ et une salle de rangement de $50~\text{m}^2$.

Ce projet permettra d'accueillir les habitants des deux communes (associations, écoles, TAP, personnes privées...) et ainsi de développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives.

Le montant estimatif des travaux est de 950.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Madame Christelle GENTRIC).

APPROUVE le projet de construction d'une salle de sport intercommunale.

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 30 %.

PRECISE que l'opération est éligible dans la catégorie « équipements sportifs ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2016-26-02*05

<u>Objet</u>: Fonds de soutien à l'investissement public local / Mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de la Préfecture 22 en date du 28 janvier 2016 concernant la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement public local permettant d'augmenter le soutien aux investissements des communes et intercommunalités.

Le Maire dresse la liste des opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local à laquelle pourrait être intégrée la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public en cohérence avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Le montant estimatif des travaux est de 109.375,00 €uros H.T. pour la phase n°1 incluant les années 2016 et 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux le plus élevé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2016-26-02*06

Objet : Fonds de soutien à l'investissement public local / Construction de logements

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de la Préfecture 22 en date du 28 janvier 2016 concernant la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement public local permettant d'augmenter le soutien aux investissements des communes et intercommunalités.

Le Maire dresse la liste des opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local à laquelle pourrait être intégrée la construction d'un logement en lieu et place des anciens garages municipaux attenant au Foyer Logement.

Le montant estimatif des travaux est de 50.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux le plus élevé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION n° 2016-26-02*07

Objet: Fonds de soutien à l'investissement public local / Construction d'une salle de sport intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de la Préfecture 22 en date du 28 janvier 2016 concernant la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement public local permettant d'augmenter le soutien aux investissements des communes et intercommunalités.

Le Maire dresse la liste des opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local à laquelle pourrait être intégrée la construction d'une salle de sport intercommunale entre les communes de TREVOU-TREGUIGNEC et TRELEVERN.

Le montant estimatif des travaux est de 950.000,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Madame Christelle GENTRIC).

SOLLICITE l'inscription de cette opération au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux le plus élevé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 / Subvention 2016 aux associations

- Céline LE LOUËT précise que lors de la préparation de ce dossier elle a préalablement rencontré « l'Adjoint aux associations » de la Commune de TRELEVERN afin d'homogénéiser les montants des deux communes. De manière générale les subventions ont été revues çà la baisse de 10% sauf pour le Comité des fêtes qui œuvre toute l'année pour les enfants de la commune.
- Bernard DESCAMPS est choqué que les subventions pour les « enfants de Trestel » et la « banque alimentaire » soient diminuées.
- Lucile LE BERRE précise que le CCAS participe à chaque colis de la banque alimentaire et que la commune aide financièrement le comité cantonal dans ce dossier.
- Céline LE LOUËT dit que ce n'est pas facile de prendre une telle décision mais rappelle que la Commune aide tout au long de l'année l'association des « enfants de Trestel » sous différentes formes telles que la mise à disposition de salles aux manifestations de soutien.

DELIBERATION n° 2016.26.02 * 08

Objet: Vote des subventions 2016 aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Monsieur Bernard DESCAMPS).

<u>VOTE</u> les subventions 2016 comme suit :

Subventions associations Trévou		Sports	
Amicale Laïque	540 €	Trestel surf club (10€/enfant)	60 €
Parents d'élèves RPI	140 €	Athletic club Penvenan (10€/enfant	330 €
APEL Ecole St Michel	540 €	Association Tennis Penvenan (10€/enfant)	60 €
Comité des fêtes	900 €	MELL ZORN handball Louannec (10€/enft)	140 €
Centre culturel St Guénolé	990 €	Canoë Kayak Roche Derrien (10€/enfant)	10 €
FCTT	1980 €	Centre culturel Ernest Renan	30 €
Tennis de table Du Dourdu	230 €	ASPTT Lannion	40 €
Chausse Tes Tongs	1800 €	Elèves / apprentis	
Hermines ailées	95€	Chambre des Métiers 22 (25€/enfant)	25 €
Gardennou an Treou	185 €	Associations extérieures	
Association les Pitchounes	135 €	France ADOT 22	110 €
Amicale des chasseurs	170 €	ADAPEI 22	55 €
Anciens Combattants (FNACA)	75 €	Eau et Rivières de Bretagne	45 €
Amicale anciens cols bleus	75 €	Ligue Française protection oiseaux	150 €
Pensionnés Marine marchande	75 €		225 €
Les enfants de Trestel	135 €	Groupement de défense sanitaire	80 €
Anciens combattants	160 €	Banque Alimentaire du Trégor	100 €
Amicale anciens et retraités	660 €	Secours catholique	100 €
Association rando nature	135 €	Fonds d'Aide aux Jeunes (conseil départ.)	100 €
SNSM Section Trestel	340 €	Subventions exceptionnelles	
Association usagers du Royau	225 €		165 €
Union Bouliste des deux clochers	115€	fête de la musique	400 €
Ar Royo	80 €		
Skol Diwan Louaneg (150 €/enfant)	900 €	TOTAL	12.905 €

3 / LTC - Convention cadre pour la réalisation de prestation de service

DELIBERATION n° 2016.26.02 * 09

Objet : Convention cadre pour la réalisation de prestation de service – Schéma de mutualisation

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du Président de « Lannion Trégor Communauté » proposant d'accompagner les communes dans leurs futurs projets par l'intermédiaire d'une convention générique d'adhésion au service commun « Bureau d'Etudes ».

Cette convention a pour objet de fixer le cadre des prestations de services ponctuelles assurées par Lannion Trégor Communauté pour le compte de la Commune aussi bien que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations et à la maîtrise d'œuvre de petites opérations d'aménagement urbain et de VRD.

Après lecture de la convention et échanges de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

DONNE son accord pour la mise en place de cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Questions et informations diverses:

INAUGURATION DU CITY STADE : L'inauguration est prévue le samedi 05 mars à 16h30. Le Maire note et précise que depuis sa mise en service le mini stadium rencontre un très fort succès auprès des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

NOM et Prénom	Procuration	Signature
M. ADAM Pierre		
Mme LE BERRE Lucile		
M. STEUNOU Philippe		
Mme TROADEC Janine		
M. BODSON Jean		
M. LE QUEMENT Bernard		
M. LE FLANCHEC Yves		
Mme TRACANA Anita	Excusée	
Mme SIMON Aline		
Mme LE GUERN Nelly		
Mme LE LOUET Céline		
Mme GENTRIC Christelle		
M. DESCAMPS Bernard		
M. LE MAGUER Yannick		
M. OLIVIER Jean-Claude		